

Délibération n°2021-02-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 721

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Détermination des taux d'imposition des 4 taxes locales 2021

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	78
Pouvoirs	13
Votants	91

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 mars 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Stéphane Brindel est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Anne-Marie Aubessard	à	Jean-Pierre Saugeras	Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère
Sandra Delibit	à	Mady Junisson	Guy Faugeron	à	Pierre Chevalier
Yoann Fiancette	à	Pierrick Cronnier	Robert Gantheil	à	Philippe Roche
Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon	Michel Lacrocq	à	Alain Fonfrede
Nathalie Le Gall	à	Franck Rebuzzi	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bredèche Robert (*représenté*) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Cornelissen Tony ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-02-02



Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210330-20210412007-DE

Le président rappelle que le conseil communautaire vote les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que de la cotisation foncière des entreprises dans le respect des règles prévues à l'article 1636 B decies du CGI.

Les montants d'imposition de la CVAE, de l'IFER et de la TAFPNB sont déterminés par l'Etat.

Au regard de l'élaboration du budget 2021 de Haute Corrèze Communauté, il est proposé de maintenir les taux sur les quatre taxes mentionnées ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de Taxe d'Habitation (TH), de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) au titre de l'année 2021 comme récapitulé ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 mars 2021

Le président,
Pierre Chevalier

